

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue par voie de visioconférence, le 1<sup>er</sup> mars 2021, convoquée à 20 h et débutée à 20 h 11.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL  
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT  
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
Siège #4 - BENOIT JALBERT  
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT  
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance, par visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**2021-03-34**

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021 ;

QUE selon l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

#### **EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE l'enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

#### **ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



2021-03-35

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 - Séance ordinaire du 1er février 2021**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 - Présentation des comptes**

**5.2 - Adoption du Règlement 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière**

**5.3 - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

**5.4 - Dépôt et acceptation des états financiers 2020 et du rapport du vérificateur**

**5.5 - État financier et réserve du secteur aqueduc et égout**

**5.6 - Demande de dérogation mineure - 2365 rue des Bouleaux**

**5.7 - Autorisation de signature pour un emprunt temporaire**

**5.8 - Achat d'une partie du lot 5 833 709**

**6 - TRANSPORT**

**6.1 - Appel d'offres pour le nivelage et le granulats concassé**

**6.2 - Demande de prix machineries lourdes**

**7 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 - Appel d'offres pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés**

**8 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**8.1 - Nettoyage des conduits de ventilation - Édifice St-Louis**

**9 - AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME**

**9.1 - Mandat pour l'inventaire des boisés appartenant à la municipalité**

**10 - LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 - Coûts des services du camp de jour pour la saison 2021**

**10.2 - Conciergerie pour la Salle des Chevaliers**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12 - VARIA**

**12.1 - Demande de la Société canadienne du cancer**

**13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

**2021-03-36 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-03-37 4.1 - Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2021-03-38 5.1 - Présentation des comptes**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 15148 à 15155 :	22 570.99 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	134 578.42 \$
Grand total des paiements :	157 149.41 \$

**ADOPTÉE**

**2021-03-39 5.2 - Adoption du Règlement 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière**

ATTENDU que le projet de *Règlement numéro 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière* a été déposé et que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière*.

**ADOPTÉE**

**2021-03-40 5.3 - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lyster doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre, avant le 15 mars 2021, au bureau de la MRC de L'Érable, la liste des immeubles ci-dessous pour qu'ils soient procédés à la vente à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

DE NOMMER Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou Sylvain Labrecque, maire, comme représentants pour enchérir au nom de la Municipalité à la vente pour non-paiement de taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de L'Érable le 2 juin 2021 ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC et au Centre de services scolaire des Bois-Francis.

PROPRIÉTAIRES	MATRICULE	LOTS	TAXES MUNICIPALES	FRAIS DIVERS	TOTAL
PASCAL FERLAND	1937-78-1265	5 833 666	1 606.59 \$	60.42 \$	1 667.01 \$
FERNANDE HOULE	1435-65-1278	5 834 830	1 852.76 \$	96.07 \$	1 948.83 \$
FERNANDE HOULE	1435-91-6888	5 835 561	900.88 \$	50.23 \$	951.11 \$
KONATE MOUSSA	1937-78-3243	5 833 690	2 633.84 \$	90.68 \$	2 724.52 \$
PIERRE-ANTOINE MARTINEAU	1937-15-8452	5 835 306	1 335.31 \$	45.98 \$	1 381.29 \$
MARC MOISAN	1937-23-5593	5 835 328	3 156.12 \$	108.07 \$	3 264.19 \$
NICOLAS RABY	2437-68-2497	5 834 150	563.78 \$	19.43 \$	583.21 \$
CHRISTOPH TOURIGNY, JOANIE ROBITAILLE	1937-78-3243	6 251 889	4 953.10 \$	206.38 \$	5 159.48 \$
DAVID TREMBLAY	2137-06-5634	5 833 918	858.37 \$	29.37 \$	887.74 \$
GRAND TOTAL			17 860.75 \$	706.63 \$	18 567.38 \$

**ADOPTÉE**

2021-03-41

**5.4 - Dépôt et acceptation des états financiers 2020 et du rapport du vérificateur**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les états financiers 2020 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



**2021-03-42**

**5.5 - État financier et réserve du secteur aqueduc et égout**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affecte à la réserve du secteur aqueduc et égouts, un montant de 14 227\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et ce, conformément à l'état des revenus et des charges pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, lequel a été préparé par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**2021-03-43**

**5.6 - Demande de dérogation mineure - 2365 rue des Bouleaux**

ATTENDU la demande de dérogation mineure demandée par Mme Nicole Lefebvre pour la propriété située au 2365 rue des Bouleaux (lot 5 835 169) ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée consiste à régulariser l'implantation du garage (remise) en permettant une marge avant de 3.30 mètres au lieu de 7.5 mètres, ce qui représente une dérogation de 4.2 mètres pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, puisque le bâtiment est difficilement déplaçable ailleurs sur le terrain, attendu sa forme irrégulière et l'espace disponible ;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins puisqu'aucune construction n'est située sur les lots voisins, près de la ligne séparatrice ;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction en 2003 ;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 22 février 2021, et que par sa résolution CCU-2021-02-06, celui-ci recommande aux membres du conseil de la Municipalité de Lyster d'accepter la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'UN avis public a été donné permettant à toutes personnes intéressées désirant se faire entendre relativement à cette demande pouvait le faire par écrit au plus tard le 1er mars 2021 à 11 h et qu'aucune personne n'a exprimé son désaccord avec la présente dérogation ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure pour le 2365 rue des Bouleaux, en permettant une marge avant de 3.30 mètres au lieu de 7.5 mètres.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



**2021-03-44**

**5.7 - Autorisation de signature pour un emprunt temporaire**

ATTENDU que la municipalité a adopté le *Règlement 369 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur une partie du Chemin de la Grosse-Île (segments 20-22), ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts* ;

ATTENDU que le *Règlement 369* a reçu l'approbation du MAMH en date du 14 avril 2020 ;

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un emprunt temporaire pour payer les travaux en attendant le financement permanent ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour l'obtention d'un financement temporaire pour le *Règlement 369* auprès de Desjardins.

**ADOPTÉE**

**2021-03-45**

**5.8 - Achat d'une partie du lot 5 833 709**

ATTENDU QUE la municipalité travaille actuellement sur projet de prolongement de la rue des Bouleaux entre le 2665 et 2755 rue des Bouleaux ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit acquérir certains terrains, dont une partie du lot 5 833 709 propriété de M. André Caron ;

ATTENDU QUE M. Caron a fait une proposition à la municipalité pour la vente d'environ 14 542 pi<sup>2</sup> (1 351 m<sup>2</sup>) lui appartenant, la superficie exacte sera plus clairement établie lorsque la municipalité fera cadastrer la parcelle ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de M. André Caron pour l'achat par la municipalité d'une partie du lot 5 833 709 au coût de 3 025\$ ;

QUE le conseil municipal prendra à sa charge les frais pour le cadastre de la parcelle ;

QUE le maire et la directrice générale soit tous les deux autorisés à signer les documents requis pour la transaction.

**ADOPTÉE**

**6 - TRANSPORT**

**2021-03-46**

**6.1 - Appel d'offres pour le nivelage et le granulats concassé**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nivelage et le granulats concassé.

QUE les spécifications concernant les travaux seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

### ADOPTÉE

2021-03-47

#### 6.2 - Demande de prix machineries lourdes

Afin de constituer une banque de prix de machineries lourdes et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas de demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machineries lourdes et équipements avec opérateur.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 25 mars prochain à 11 h.

### ADOPTÉE

#### 7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2021-03-48

#### 7.1 - Appel d'offres pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le soutirage et la déshydratation des boues des étangs aérés.

### ADOPTÉE

#### 8 - SANTE ET BIEN-ETRE

2021-03-49

#### 8.1 - Nettoyage des conduits de ventilation - Édifice St-Louis

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la soumission Qualinet pour le nettoyage des conduits de ventilation et de climatisation à l'Édifice St-Louis au coût de 2 132.79\$ taxes incluses.

### ADOPTÉE

2021-03-50

#### 9 - AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

2021-03-51

#### 9.1 - Mandat pour l'inventaire des boisés appartenant à la municipalité

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate le Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic pour effectuer un plan d'aménagement forestier pour les lots 5 833 729, 5 835 601, 5 836017 et 6 274 399 lui appartenant.

### ADOPTÉE



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



**10 - LOISIRS ET CULTURE**

**2021-03-52**

**10.1 - Coûts des services du camp de jour pour la saison 2021**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les coûts suivants pour l'inscription et le service de garde du Camp de jour pour la saison 2021, le tout incluant les frais pour les activités et sorties :

1<sup>er</sup> enfant : 185\$

2<sup>e</sup> enfant : 180\$

3<sup>e</sup> enfant : 175\$

Service de garde : 5\$/jour pour le matin et 3\$/jour pour le soir

**ADOPTÉE**

**2021-03-53**

**10.2 - Conciergerie pour la Salle des Chevaliers**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte que la conciergerie de la Salle des Chevaliers de Colomb soit donnée à l'externe à un travailleur autonome, soit Christian Dupuis.

QUE la description des tâches et responsabilités, conditions et taux horaire convenus soient indiqués dans un contrat à être signé par le travailleur autonome et le coordonnateur des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tient à huis clos et en visioconférence, donc aucun citoyen n'est présent. Ces derniers étaient invités à poser leur question avant la séance par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

M. le maire invite également les citoyens à poser leurs questions suite au visionnement de la présente séance du conseil, par courriel, par Messenger ou par téléphone.

**12 - VARIA**

**2021-03-54**

**12.1 - Demande de la Société canadienne du cancer**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 50\$ en don à la Société canadienne du cancer. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**2021-03-55**

**13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

QUE cette séance soit levée 20 h 31.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Labrecque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 1<sup>er</sup> mars 2021.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière